

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE À L'ÎLE-DES-SŒURS

Mémoire de Jean Sansoucy

Soumis le 4 juillet 2013

À

l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)

QUI JE SUIS

Conseiller financier, avocat de formation et détenteur d'un M.B.A.. Je connais les enfants pour en avoir eu 2 et pour avoir enseigné à des adolescents, niveau CEGEP.
J'habite l'Île-des-sœurs depuis 13 ans.

MON INTÉRÊT À CE PROJET

J'ai choisi de venir m'installer à l'Île-des-Sœurs pour sa proximité de Montréal, pour son allure champêtre et décontractée et pour l'ambiance créée par la présence d'un parc aménagé, de grandeur intéressante et où l'on peut s'y promener avec aisance et plaisir, seul ou avec d'autres. Je faisais et je fais encore des plans d'aménagements pour le rendre encore plus convivial, car son emplacement fait en sorte qu'il s'adresse à toute la population de l'Île-des-Sœurs. Vous vous imaginez une fontaine avec bassin!

En réalité, c'est le seul endroit de l'île qui regroupe tous les ingrédients propre à un parc. Si ce parc était mieux connu, tous les gens de l'île s'y retrouveraient et s'y rassembleraient.

Soudainement et sans crier gare, il est question de déposséder les habitants de l'Île-des-Sœurs de ce joyau. Le triangle et le parc forment un tout et donnent à l'île son allure champêtre. Ils sont le diamant de l'île. Du 1^{ier} carrefour, situé à l'entrée de l'île, au 2^{ième} carrefour, la perspective de l'île s'ouvre et laisse voir l'ampleur de l'endroit verdoyant et bucolique. Avec un bâtiment, qu'il soit en brique, en verre, en bois ou en aluminium, dans le triangle, la vue serait bloquée. Ce manque de voir au loin l'étendue du Parc serait l'équivalent d'un crapaud dans un diamant. À cela, s'ajoute un élément important, le triangle et le parc sont situés à l'entrée de la partie résidentielle de l'île.

HISTOIRE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE À L'ÎLE-DES-SOEURS

En 1985, la première école primaire est construite dans le Parc Elgar, faute d'avoir prévu un terrain à cet effet, ailleurs que dans le parc. Il s'en suit des agrandissements dans le même parc et, pour la même raison, par faute d'avoir prévu un terrain à cet effet, ailleurs que dans le parc. Maintenant, il n'y a plus de parc Elgar, sauf le nom. Le terrain est maintenant occupé en quasi-totalité par une école, sa cour, un stationnement attenant à l'école et un centre communautaire.

Voici le déroulement des faits. Depuis 1985, année de construction de la première école, trois agrandissements ont été effectués, en 1993, 2002 et 2008. Les deux derniers agrandissements en 2002 et en 2008 ont été réalisés par l'équipe du conseil d'arrondissement de Verdun actuellement en place. Malgré ces agrandissements, le problème de l'école primaire demeure aigu. Il faut prévoir un nouvel emplacement pour une autre école.

En juin 2005, toujours sous le même conseil d'arrondissement de Verdun, un Plan d'urbanisme de Montréal - Arrondissement de Verdun est approuvé et, Oh surprise, aucun terrain sur l'île n'est indiqué pour une école primaire additionnelle.

En février 2011, le Plan d'urbanisme de Montréal – Arrondissement de Verdun est révisé toujours sous la supervision du même conseil d'arrondissement de Verdun. Encore une fois, aucun terrain n'est indiqué pour une école primaire additionnelle.

En avril 2011, l'arrondissement annonce un changement de zonage du Parc de la Fontaine pour en faire don à la Commission scolaire Marguerite Bourgeois (CSMB) aux fins d'y construire une deuxième école primaire. Il s'en suit une levée de boucliers des résidents de l'île contigus au Parc. Un registre pour une demande de référendum est signée par 747 résidents soit 3 fois ce qui est requis pour réclamer la tenue d'un référendum. Face à cette résistance surprise, les élus, incluant le maire de l'arrondissement, crient haut et fort que les opposants n'aiment pas les enfants et souffrent du syndrome "pas dans ma cours".

Les résidents ont raison de s'insurger.

L'attitude des dirigeants de l'arrondissement est odieuse. Sont-ils irresponsables au point de ne jamais avoir prévu de terrains pour une deuxième école et une troisième école, ou sont-ils sous l'influence de puissances occultes dont ils ne peuvent se défaire.

OPINION

L'arrondissement et les parcs

Dans le plan d'urbanisme de Montréal – Arrondissement de Verdun, adopté en juin 2005 et révisé en février 2011, l'arrondissement de Verdun s'est fixé des objectifs dont certains traitent des Parcs et en particulier :

- L'objectif 5 : Améliorer et mettre en valeur ce qui confère au quartier de l'Île-des-Sœurs son caractère champêtre
Avec en sous-paragraphe 5.2

5.2 Planifier et aménager les espaces verts, les parcs et les voies de promenade au fur et à mesure que le développement se concrétise.

- L'objectif 9 : Accroître le réseau de parcs de voisinage de façon à soutenir la revitalisation des secteurs plus anciens et à stimuler leur développement résidentiel
Avec en sous-paragraphes 9.3 et 9.4
- 9.3 Poursuivre l'application des programmes annuels d'amélioration des parcs, de réaménagement des parcs anciens et de création de nouveaux parcs.
- 9.4 Poursuivre l'acquisition de terrains à des fins de parcs dans les aires en développement ainsi que dans les secteurs moins bien desservis à cet égard.

En conformité avec le sous-paragraphe 5.2, le Parc de la Fontaine a été planifié et aménagé dans la foulée du développement de son environnement. Il ne peut donc être cédé.

Quant au sous-paragraphe 9.4, aucune partie du Parc ne peut être cédée. Le sous-paragraphe 9.4 dit qu'il faut poursuivre l'acquisition de terrains à des fins de parcs. Nulle part, il est dit qu'il est possible de réduire le portefeuille des parcs, en particulier si l'effet est de rendre un secteur moins bien desservi.

Ces dispositions 5.2 et 9.4 invalident donc la position de l'arrondissement de Verdun à vouloir modifier l'affectation du Parc de la Fontaine et du triangle, d'autant plus qu'il existe d'autres terrains tels que le lot Archambault, le chemin du Golf et le terrain Levert pour la construction d'une école primaire.

La CSMB et le Parc

La CSMB a une responsabilité non seulement auprès des élèves mais aussi auprès de la communauté (femmes enceintes, bambins, enfants, adolescents, parents, adultes, grands-parents, aînés, invalides, convalescents, sportifs, etc.) partout où elle implante une nouvelle école.

Un terrain occupé par une école primaire durant les heures de classe devient un espace vacant le reste du temps de l'année et prive la communauté de ses bienfaits.

La CSMB prône dans l'un de ses engagements, Mission et Valeurs, l'approche éthique.

Or, dans ses représentations faites aux séances d'information des 17 et 18 juin 2013, la CSMB a insisté, sans aucune intention de se dérober, pour dire qu'elle utiliserait une partie du Parc de la Fontaine comme cour d'école. Ceci serait une usurpation sur les droits des citoyens de l'Île-des-Sœurs. Quelle belle règle de conduite à inculquer à nos enfants!

PRÉOCCUPATIONS

Il est regrettable de voir l'Arrondissement de Verdun se faire malmener comme il l'est.

Mais il s'attire les foudres de la communauté de l'Île parce que :

- Il n'a aucune transparence;
- Il prétend avoir un plan d'action alors qu'il modifie les zonages sans scrupule;
- Il a fait défaut dans son plan d'aménagement entré en vigueur le 6 mars 2012 d'affecter les endroits où seraient aménagées les écoles primaires et l'école secondaire 1^{er} cycle;
- Il a dévoilé à l'improviste le projet de 2^e école primaire dans le Parc de la Fontaine ce qui a été refusé par les résidents contigus au Parc;
- À la question posée: Où sera implanté la 3^e école primaire prévue pour +/- 2020?
La réponse: Ce sera à l'autre conseil d'Arrondissement d'en décider.
- Il refuse d'effectuer les travaux de caractérisation du sol du lot connu sous le nom de Lot Archambault aux endroits indiqués par des citoyens soucieux de connaître les possibilités d'y construire une école primaire saine et sans danger pour les enfants;
- Il insiste sur l'urgence du projet de 2^e école primaire dans le triangle. De plus, il met tout son pouvoir et toute son énergie pour que le projet soit adopté avant les prochaines élections municipales de novembre prochain. Pourquoi cette urgence? Y-aurait-il anguille sous roche?

SUGGESTIONS ET COMMENTAIRES

Cet empressement à vouloir faire adopter ce projet me laisse perplexe.

Ce projet est mal ficelé. De plus, rien n'est finalisé. Tout est à négocier. Ce projet rencontre des difficultés légales importantes.

Pourquoi engager la responsabilité d'un autre conseil d'Arrondissement?

Pourquoi se précipiter dans un projet qui aura des conséquences majeures sur la communauté et qui va affecter cette dernière pendant plusieurs décennies?

En conclusion, je suggère à l'OCPM de recommander

- L'abandon du projet de construction de l'école primaire dans le triangle;
- La formation d'un comité indépendant pour identifier sur l'Île-des-Sœurs un endroit approprié pour les besoins présents et futurs de la CSMB.

Je vous remercie et vous prie de croire en mes meilleurs sentiments.

Jean Sansoucy